

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 20 Octobre 2022

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 56

Membres présents : 77

Pouvoirs : 13

Membres votants : 90

Date de la convocation : 14/10/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vendredi quatorze octobre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ADELIN, Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Michel AUGER, Christian BAISSE, Anne BARTHOW, Caroline BEAUMONT, Sabrina BECHET, Valéry BEURIOT, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Danielle CAMUS, Françoise CANU, Louis CHOAIN, Pascal COGNIN, Philippe COUTEL, Camille DAEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Charles-Edouard DE BROGLIE, Frédéric DELAMARE, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Edmond DESHAYES, Sylvie DESPRES, Pascal DIDTSCH, Claudine DODELANDE, Michèle DRAPPIER, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Pascal FINET, Bernard FORCHER, Claude GEORGES, Franck GIFFARD, Martine GOETHEYN, Jean-Marie GOSSE, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Patrick HAUTECHAUD, Jocelyne HEURTAUX, Béatrice HUCHER (Suppléante de Bernard AUBRY), Eric JEHANNE, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Bernard JUIN, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Marie-Françoise LECLERC, Lucette LECLERCQ, Gérard LEMERCIER, Patrick LHOMME, Yannick LUCAS, Dominique MABIRE, Jean-Louis MADELON, Didier MALCAVA, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Josette MUSSET, Nadia NADAUD, Frédérique PARIS, Donatien PETIT, Olivier PIQUENOT, Jean PLENECASSAGNE, Jean-Jacques PREVOST, Françoise PREYRE, Colette RODRIGUE, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Nicolas SEYS, Claude SPOHR, Michel THOUIN, Marie-Lyne VAGNER, André VAN DEN DRIESSE, Philippe WATEAU, Guillaume WIENER.

Etaient absents/excusés : Sandrine BOZEC, Sébastien CAVELIER, Dominique CIVEL, Guillaume CROMBEZ, Jean-Claude DANIEL, Joël DESCAMPS, Christian DESLANDE, Gérard FAUCHE, Sonia GUEDON, Rémy LECAVELIER DESETANGS, Didier LECOQ, Sébastien LERAT, Céline MACHADO, Brigitte PANNIER, Françoise ROCFORT, Ulrich SCHLUMBERGER, Denis SZALKOWSKI, Françoise TURMEL, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA.

Pouvoirs : Marie-Line BACHELOT donne procuration à Jean-Pierre LE ROUX, Manuel CHOLEZ donne procuration à Valéry BEURIOT, Delphine DELACROIX-MALVASIO donne procuration à Yannick LUCAS, Sara FERAUD donne procuration à Frédérique PARIS, Françoise LEDUC donne procuration à André ANTHIERENS, Gérard LELOUP donne procuration à Jean-Claude ROUSSELIN, Janine LEROUVILLOIS donne procuration à Pascal DIDTSCH, Philippe MATHIERE donne procuration à Jocelyne HEURTAUX, Mickaël PEREIRA donne procuration à Sabrina BECHET, Bruno PRIVE donne procuration à Georges MEZIERE, Sébastien ROEHM donne procuration à Marie-Lyne VAGNER, Josiane VARAISE donne procuration à Frédéric DELAMARE, Jean-Baptiste VOISIN donne procuration à Frédéric SCRIBOT.

Délibération n° 178/2022 : Réhabilitation des installations d'Assainissement Non Collectif sous Maîtrise d'Ouvrage publique : modification du tarif de l'APD (Avant-Projet Détaillé)

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif de l'Intercom Bernay Terres de Normandie a engagé une nouvelle opération de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sous Maîtrise d'ouvrage publique afin de faire bénéficier aux administrés éligibles des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental de l'Eure.

La réalisation des études et des travaux de réhabilitation de l'assainissement non collectif est à la charge technique et financière du propriétaire. Les subventions sont attribuées, en priorité, aux installations ayant été contrôlées par le SPANC et classées en absence d'installation, présentant un danger pour la santé des personnes ou présentant un risque avéré de pollution de l'environnement. Ce dernier dispose d'un délai allant du « meilleur délai » à quatre ans pour procéder à ces travaux.

Pour bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau et du Département, les propriétaires doivent s'inscrire dans une opération groupée. C'est pourquoi l'Intercom Bernay Terres de Normandie se propose d'en assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Afin de mener cette opération, l'Intercom Bernay Terres de Normandie s'est entourée d'un maître d'œuvre, le bureau d'études techniques SERPA.

La première mission du maître d'Œuvre pour cette opération est la réalisation d'Avant-Projets Détaillés (APD) chez les usagers volontaires pour définir et chiffrer le coût des travaux.

L'objet de la présente délibération est de modifier la participation du propriétaire pour la réalisation de l'APD, précédemment établie par le conseil communautaire du 28 juin 2022, suite à un changement du taux de subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Celle-ci est ainsi définie :

	Coûts en € TTC	Subventions en €	Reste à charge propriétaire en €
Pour une installation inférieure ou égale à 20 EH (équivalent-habitant)			
Réalisation de l'APD par le bureau d'études	352,00	211,20	140,80
Frais annexes : -reprographie, frais de publicité, mission d'assistance à la pas- sation des contrats des travaux, Sur la base de 150 pétitionnaires volontaires ; et après subven- tions	32,89	15,71	17,18
Frais de gestion du SPANC (coût forfaitaire par dossier)	30,00	-	30,00
TOTAL	414,89	226,91	187,98 €
Pour une installation supérieure à 20 EH (équivalent-habitant)			
Réalisation de l'APD par le bureau d'études	440,00	264,00	176,00
Frais annexes : -reprographie, frais de publicité, mission d'assistance à la pas- sation des contrats des travaux, Sur la base de 150 pétitionnaires volontaires ; et après subven- tions	32,89	15,71	17,18
Frais de gestion du SPANC (coût forfaitaire par dossier)	30	-	30
TOTAL	502,76	279,71	223,18 €

Pour rappel, ces opérations constituent une opération blanche puisque l'ensemble des dépenses font l'objet d'une contrepartie en recettes (subventions et participations des propriétaires).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu la délibération n° 128/2022 du mardi 28 juin 2022 ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **FIXE** le coût d'un Avant-Projet Détaillé pour une filière d'assainissement d'un dimensionnement inférieur ou égale à 20 Equivalents Habitants à la charge de l'utilisateur à hauteur de 187,98 € ;
- ✓ **FIXE** le coût d'un Avant-Projet Détaillé pour une filière d'assainissement d'un dimensionnement supérieur à 20 Equivalents Habitants à la charge de l'utilisateur à hauteur de 223,18 € ;
- ✓ **DIT** que le montant restant à charge est facturé après remise de l'étude aux usagers volontaires pour s'y engager et qui ont signé une attestation auprès du SPANC ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
77	13	90	0	90	0	90

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20221020-178_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2022

Affichage : 28/10/2022

Le Président,
Nicolas GRAVELLE.

